



Département des  
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE  
VERSAILLES

CANTON DE  
VERSAILLES-SUD

République Française

## **MAIRIE de CHATEAUFORT**

### **COMPTE - RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**EN DATE DU 27 MAI 2009**

La séance est ouverte à 20h30.

Etaient présents :

M. P.PANNETIER, M.D.DUMOULIN, M.E.DUPONT, M.P. BERQUET, Mme I. JACQUES, M. B. LERISSON, M. Y. GOUNOT, M. N. NICOLAS, S. GERMANICUS, G. MORGUE, A.ROBLIN, G. TILMANN

Absent excusé: Mme F. FORZANI, pouvoir à M. P.BERQUET

Absent non excusé : M.E. NIVET

Absent pour le point 1/ : Mme P.GISLE

Secrétaire de séance : M. P.BERQUET

#### **1/ Approbation du Compte rendu de la séance du 25 mars 2009**

E.DUPONT souligne qu'il souhaite voir apparaître son intervention telle quelle, sous la forme d'un monologue, et non sous la forme d'un dialogue comme le projet en faisait état.

A l'unanimité, et après en avoir débattu, le conseil municipal décide de reporter l'approbation du compte rendu à la prochaine séance.

20h40 : arrivée de Mme P. GISLE.

## **2/ Demande de subvention au titre du programme triennal de voirie auprès du Conseil Général pour la rue des Orfèvres**

---

A l'unanimité, et après en avoir débattu, le conseil municipal autorise le maire à demander la subvention au titre du programme départemental 2009-2010-2011 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de Voirie, auprès du Conseil Général des Yvelines.

## **3/ Protocole ARTT services administratifs**

---

A l'unanimité, et après en avoir débattu, le conseil municipal décide d'approuver le protocole d'ARTT pour les services administratifs, tel qu'avalisé par le Comité Technique Paritaire, sous réserve de la modification du dernier paragraphe du C/B concernant les heures supplémentaires récupérées au-delà des 36h hebdomadaires.

## **4/ Classe mer 2009 de l'école élémentaire : subvention**

---

A l'unanimité, et après en avoir débattu, le conseil municipal décide de subventionner à hauteur de 179.50€ par enfant, la classe mer 2009 de l'école élémentaire (classe de CM2).

## **5/ Caisse des écoles : subvention**

---

A l'unanimité, et après en avoir débattu, le conseil municipal décide d'accorder une subvention à la caisse des écoles au titre du remboursement de l'acompte avancé par la caisse dans le cadre du règlement des frais de transport de la classe mer 2009.

## **6/ Associations : subventions**

---

A l'unanimité, et après en avoir débattu, le conseil municipal octroie les montants de subventions indiqués en caractères gras pour les associations suivantes :

<b><u>Association</u></b>	<b>Subvention 2009 en €</b>	Subvention 2008 en €
<b>ADVMC</b>	<b>1 000</b>	750€
<b>AMEHA</b>	<b>500</b>	0€
<b>AOC</b>	<b>800</b>	500€
<b>APEMACC</b>	<b>39 000</b>	41 000€
<b>Association Paroissiale</b>	<b>dissoute</b>	1 500€
<b>ASVLB</b>	<b>900</b>	800€
<b>Kangous basket Magny ( KBCM )</b>	<b>400</b>	600€
<b>Bibliothèque</b>	<b>200</b>	200€
<b>Comité des Fêtes</b>	<b>6 000</b>	6 000€
<b>Comité Saint Simon</b>	<b>2 000</b>	4 000€
<b>Golf</b>	<b>2 400</b>	2 400€
<b>Ilô</b>	<b>Pas de besoin cette année</b>	230€
<b>Jeunes Castelfortains</b>	<b>5 700</b>	5 000€
<b>Les Lézards</b>	<b>500</b>	300€
<b>Rayonnement Castelfortain</b>	<b>5 500</b>	5 400€
<b>Rugby Union Club</b>	<b>Pas de dossier</b>	350€
<b>Tennis Club Castelfortain</b>	<b>3 700</b>	0€
<b>UNC</b>	<b>700</b>	700€

A la majorité (abstention : Mme G.MORGUE,, Mme S.GERMANICUS, M. D.DUMOULIN, M. A.ROBLIN, contre M P. BERQUET), et après en avoir débattu, le conseil municipal décide d'attribuer la subvention du montant désigné ci- après à l'association suivante :

<u>Association</u>	<b>Subvention 2009 en €</b>	Subvention 2008 en €
<b>Charivari</b>	<b>5 000</b>	4 500€

A la majorité (contre : M. E.DUPONT), le conseil municipal décide d'attribuer la subvention du montant désigné ci- après à l'association suivante :

<u>Association</u>	<b>Subvention 2009 en €</b>	Subvention 2008 en €
<b>Aumônerie de Buc</b>	<b>190</b>	190€

#### **7/ Emplacement de la salle des fêtes : décision suite à la réunion publique du 19 mai dernier**

a/A voté pour l'emplacement de la salle des fêtes à la Ferme de la grange :  
M.E.DUPONT

b/Ont voté pour l'emplacement de la future salle des fêtes au Domaine d'Ors :  
M. P.PANNETIER, M.D.DUMOULIN, M.P. BERQUET, Mme P.GISLE, Mme I. JACQUES, M. B. LERISSON, M. Y. GOUNOT, M. N. NICOLAS, S. GERMANICUS, G. MORGUE, A.ROBLIN, G. TILMANN, Mme F. FORZANI

Après en avoir débattu, et à la majorité ( contre : M. E.DUPONT ), le conseil municipal décide d'implanter la future salle des fêtes au Domaine d'Ors.

Sur la question du lancement des études d'architecte, et après en avoir débattu, le conseil municipal se prononce, à la majorité (contre : M. N. NICOLAS), en faveur du lancement des études d'architecte sur esquisse.

#### **8/ Assainissement : remise en concurrence de la délégation de service public**

A l'unanimité, et après en avoir débattu, le conseil municipal autorise M.le maire à lancer la procédure de remise en concurrence de la délégation de service public de l'assainissement, en affermage.

## **9/ SYB : adoption de la modification des statuts**

---

A l'unanimité, et après en avoir débattu, le conseil municipal décide d'adopter la modification des statuts du Syndicat de l'Yvette et de la Bièvre consistant en le changement d'adresse du siège social syndical.

### **INFORMATION**

La société NORTEL NETWORKS confirme le licenciement de 500 emplois. Le préfet des Yvelines estime que d'ici la fin de l'année les quelques 200 emplois restant devraient avoir disparu.

L'évaluation de la perte en Taxe Professionnelle (TP), principale recette pour la commune, est en cours, la société NORTEL NETWORKS étant le principal pourvoyeur en TP pour Châteaufort.

Pour autant l'Etat se veut rassurant et avance la réforme de la TP pour assurer aux collectivités d'autres sources de revenus. La réforme devrait intervenir d'ici 3 ans.

La parole est donnée au public.

La séance est levée à 00h00.

**Le Maire,**

**Patrice PANNETIER**